



Monsieur Michel BARNIER
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 18 septembre 2024,

PIERRE-JEAN
VERZELEN

Monsieur le Premier Ministre,

SÉNATEUR DE
L' AISNE

Je profite de ce courrier pour vous adresser mes sincères félicitations pour votre nomination dans cette situation politique inédite et complexe.

CONSEILLER
DÉPARTEMENTAL
DE L' AISNE

Les taxes foncières pour 2024 arrivent dans les foyers des français. Quelle ne fût pas ma surprise en découvrant la nouvelle mise en page et les nouvelles indications.

En effet, en haut de la première page, nous pouvons lire, écrit en gras « Taxes foncières pour 2024 votées et perçues par la commune de XXXX » et dans le rectangle de bas de page : « *les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants* ».

Ces affirmations dédouanent l'État d'une partie de ses responsabilités et laissent se propager l'idée que la commune percevrait 100 % de la taxe levée et en déterminerait, seule, son évolution.

Cependant, vous le savez parfaitement, la hausse des taux est aussi et souvent liée à la progression des valeurs locatives qui sont, elles, décidées par l'Etat. Par ailleurs, une majorité des communes reverse une partie de la taxe en participant au fond de péréquation nationale.

Lorsque la décision a été prise de supprimer la taxe d'habitation, nous avons déjà alerté le gouvernement de l'époque afin qu'il fasse preuve de transparence auprès du contribuable au sujet de la fixation des taux (addition des taux communaux et départementaux et progression des bases) et de la destination réelle de la taxe foncière perçue (à la commune et au fonds de péréquation nationale).

Malheureusement, nous constatons, une fois encore, que l'État a fait le choix de faire porter aux maires et aux communes des réalités qui sont le fruit de décisions nationales.

Aussi, nous vous demandons de remédier à cette situation afin de clarifier l'information donnée aux citoyens.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sincères salutations.

